Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20261116-2026_68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Ille-et-Vilaine

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 16/11/2026

Date de la convocation
09/11/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 20

A la majorité
Pour : 19
Contre : 1
Abstention : 2
Blanc ou nul : 1
Suffrages exprimés : 20

L'an 2026, le 16 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : RICOU Élodie à Mme SAVATTE Stéphanie, ROBIN Catherine à Mme MORICE Marie-Christine

Secrétaire de séance : Mme ROGERG Élise

2026-68	**Urbanisme : Projet de cession d'un terrain situé Rue du Pré Neuf au Groupe Lamotte**

Vu l'avis des domaines n°2026-35109-50635,
Vu la proposition financière du Groupe Lamotte,

La commune envisage de céder au groupe Lamotte une emprise d'environ 4 500 m² à détacher de la parcelle cadastrée section B n° 1807, située rue du Pré Neuf à Étrelles, en vue de la réalisation d'un programme immobilier composé de deux bâtiments collectifs, représentant environ 42 logements et 2 685 m² de surface de plancher. Le programme prévoit une offre diversifiée de logements en accession sociale et en locatif social, relevant des dispositifs PSLA, PLAI, PLUS et PLS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la signature d'une promesse de vente avec le groupe Lamotte, sous les conditions suspensives stipulées dans son offre, au prix de 20 € HT par mètre carré, soit un prix prévisionnel total de 90 000 € HT pour une emprise d'environ 4 500 m². Le prix définitif sera ajusté en fonction de la superficie exacte de l'emprise à détacher

---

Le Secrétaire de séance,
Mme ROGERG Élise

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.